

Paris, le 11 septembre 2000 n° 513/D130

## Formation TRANSPORTS, TOURISME

---

Réunion du 21 avril 2000

Compte rendu de l'examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2001

PROJET D'AVIS

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN RÉUNION

AVIS D'OPPORTUNITÉ

---

## PROJET D'AVIS

---

proposé par la formation Transports, tourisme le 21 avril 2000

### **Transports**

1. Le Conseil apprécie que le SES prévoie, conformément au programme à moyen terme, de réaliser en 2001 une enquête sur l'utilisation des véhicules utilitaires légers en 2000, en complément (une fois tous les 5 ans) du champ couvert par l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules de transport routier de marchandises (TRM).  
Il espère vivement que se concrétisera l'intention du SES de mener en 2001 une enquête « Chargeurs-Envois », afin de compléter par cette opération les statistiques modales permanentes. Le Conseil recommande que la connaissance statistique des déterminants de la sécurité routière soit améliorée, tant en ce qui concerne les véhicules légers que les poids lourds.
2. Le Conseil est a priori favorable à la réalisation en 2001 d'une enquête sur l'innovation dans les transports mais il insiste pour que les questions posées soient examinées en étroite collaboration avec les professionnels du transport, pour les adapter au-delà de la seule innovation technologique à la réalité de l'innovation dans ce secteur.
3. Le Conseil note avec satisfaction les efforts entrepris par le ministère de l'équipement pour que les enquêtes locales sur les déplacements « origine - destination » soient réalisées dans des conditions qui en assurent la qualité et la comparabilité, améliorant également les possibilités de synthèse des résultats au niveau national. Il souhaite que l'effort de coordination soit également appliqué aux comptages de circulation réalisés sur les réseaux départementaux et locaux, pour permettre de compléter, à terme, les résultats globaux des comptages de circulation disponibles actuellement sur le seul réseau national.
4. Le Conseil émet le souhait que le SES examine la possibilité de réaliser, au cours de la période restant à couvrir de l'actuel programme à moyen terme, une enquête sur l'état du parc et l'utilisation des voitures particulières, en complément des enquêtes existantes sur l'utilisation des véhicules utilitaires légers et des véhicules lourds.  
Les informations statistiques obtenues permettraient notamment de recouper les estimations de parc en service faites par ailleurs.
5. Le Conseil soutient les efforts du SES qui, malgré l'absence de moyens spécifiques, prend les dispositions nécessaires pour pouvoir démarrer dès 2000 la mise en place d'indices de prix dans le transport fluvial comme une première étape.

### **Transports-Tourisme**

6. Le Conseil donne acte au SES et au Bureau de la statistique de la direction du tourisme du fait qu'une première étape a été franchie début 2000 en ce qui concerne le suivi permanent léger des déplacements à longue distance, à partir des données du panel Suivi des déplacements touristiques (SDT) de la direction du tourisme.  
Il encourage vivement le SES et la direction du tourisme à poursuivre dans cette voie, en organisant en outre un suivi des excursions (voyages sans nuitée). Ce suivi, en complément du panel SDT, apparaît nécessaire tant du côté de la direction du tourisme que du côté du ministère des transports.  
Il rappelle qu'il attache du prix à ce que la collaboration entre les services du tourisme et des transports se développe en ce qui concerne l'enquête aux frontières.

### **Tourisme**

7. Le Conseil rappelle son attachement à la connaissance statistique du tourisme et considère comme absolument nécessaire que les moyens consacrés aux travaux statistiques dans ce domaine soient à la hauteur de l'importance de ce secteur dans l'économie française.  
Il encourage la direction du tourisme à poursuivre ses efforts de restructuration qui prévoient une consolidation des moyens au sein d'un département de la statistique et des études.
8. Le Conseil note avec satisfaction que ses avis successifs demandant la coordination de la communication des résultats du panel « Suivi des déplacements touristiques » de la direction du tourisme et de l'enquête Vacances de l'INSEE commencent à être suivis d'effet.  
Il demande que les efforts en ce sens soient maintenus et amplifiés jusqu'à la fin de la communication des résultats de l'enquête Vacances.  
Il demande également que la coordination entre la direction du tourisme et l'INSEE soit approfondie en particulier en vue de l'amélioration de la connaissance de l'offre d'hébergements.  
De même une coordination encore améliorée entre l'INSEE et l'ONT est à rechercher en matière de tableaux de bord régionaux rapides.
9. Le Conseil, dans un souci de continuité de l'information au moment de la suppression des signes monétaires nationaux dans la zone euro en 2002, recommande que l'enquête aux frontières soit prolongée par un dispositif en continu permettant d'évaluer les flux et la séparation des dépenses entre moyens de paiement, informations nécessaires à l'établissement de la balance des paiements par la Banque de France.
10. Le Conseil, informé des moyens rendus disponibles dans le cadre des contrats de Plan Etat-Région pour la connaissance statistique du tourisme au niveau régional et local, souhaite que les actions qui seront ainsi menées soient coordonnées en vue de disposer d'informations comparables et cohérentes.
11. Le Conseil constate avec satisfaction les progrès réalisés dans la connaissance de l'emploi lié au tourisme, notamment au niveau régional. Il souhaite que cet effort soit poursuivi en vue d'une meilleure connaissance de l'emploi non salarié et de l'emploi saisonnier.

---

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

---

ayant présenté un avant-projet de programme statistique pour 2001 à la formation Transports, tourisme réunie le 21 avril 2000.

**TRANSPORTS**

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT  
Direction des affaires économiques et internationales, Service économique et statistique (SES),

**TOURISME**

INSEE  
Direction des statistiques d'entreprises  
. Département des activités tertiaires

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT  
Direction du tourisme

---

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA  
FORMATION TRANSPORTS, TOURISME  
- 21 avril 2000 -

---

Présidents :

Maurice BERNADET, Professeur à l'Université de Lyon II, chercheur au Laboratoire d'Économie des Transports

Jean-Charles SIMIAND, Vice-président de la COFIT, délégué général du syndicat national des téléphériques de France

Rapporteurs :

Claudine LAGUZET, Sous-direction de l'observation statistique des transports au Service économique et statistique, ministère de l'équipement, des transports et du logement

Christophe TERRIER, Bureau de la statistique touristique à la Direction du Tourisme

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

I - Introduction générale (M. BERNADET, M. SIMIAND)

Tourisme

II - Suivi des avis donnés sur le programme 2000 (M. TERRIER)

III - Examen des avant-projets de programme pour 2001

1 - Exposé synthétique (M. TERRIER)

2 - Débat

IV - Projet d'avis de la formation (Mme AMIEL)

Transport

II - Suivi des avis donnés sur le programme 2000 (Mme LAGUZET)

III - Examen des avant-projets de programme pour 2001

1 - Exposé synthétique (Mme LAGUZET)

2 - Examen des projets d'enquêtes pour avis d'opportunité ou pour information de la formation

Enquête sur l'innovation dans les transports

Enquête nationale auprès des chargeurs et des opérateurs de la chaîne de transport sur les déterminants logistiques et les caractéristiques physiques et organisationnelles des envois nationaux et internationaux de marchandises (enquête " chargeurs " 2000)

Enquête sur l'état du parc en 2000 et l'utilisation en 1999 des bateaux de plaisance et véhicules nautiques à moteur (pour information)

Fichier des accidents de remontées mécaniques (pour information)

Enquête sur l'utilisation en 2000 des véhicules utilitaires légers (VUL 2000)

Enquêtes déplacements " origine - destination "

Enquêtes " baromètre de satisfaction des usagers de la route "(pour information)

Enquête sur la mobilité, les risques, les attitudes et les comportements de conduite routière

Enquête sur le stationnement public

Enquête sur les pratiques et opinions des citoyens, des élus et des techniciens des collectivités locales et du ministère de l'équipement en matière de déplacements urbains de province (pour information)

## IV - Projet d'avis de la formation (Mme AMIEL)

*LISTE DES PARTICIPANTS*

Mme	AMIEL Marie-Hélène	Secrétaire général adjoint du CNIS
M.	BABE Francis	FNTR
M.	BERNADET Maurice	Université Lyon II
M.	BOUTON François	INSEE
Mme	BOUTON Isabelle	Préfecture de Paris
Mme	CAVALIER Françoise	Secrétariat du CNIS
M.	CHAPELON Jean	DSCR
Mme	CHEVRIS Françoise	Banque de France
Mme	COURTOIS-MARTIGNONI Françoise	Mairie de Paris - DDAEE
M.	DANZANVILLIERS Patrice	SETRA
M.	De JOUVENCEL Tanneguy	CNIS - Comité du Label
M.	DECURE Jean-Pierre	Ministère de l'équipement, SES
Mme	DEJONGHE Valérie	Secrétariat du CNIS - Comité du label
Mme	DENEUVILLE Véronique	Direction du Tourisme
Mme	ERKEL-ROUSSE Hélène	INSEE
M.	GALLAIS Alain	Ministère de l'équipement, SES
Mme	GASCON Marie-Odile	CERTU
M.	GERMON Serge	DGAC
M.	HIROU Michel	CNR
M.	HOUEE Michel	SES/DAEI
M.	KHIATI Abdel	Direction du Tourisme
Mme	LAGUZET Claudine	Ministère de l'équipement, SES
Melle	LOPEZ Irène	ORTIF
M.	LOQUET Gérard	Direction du Tourisme
M.	MADRE Jean-Loup	INRETS
M.	MALETRAS Rémi	Union des métiers et des industries de l'hôtellerie
Mme	PAVARD Christiane	Secrétariat du comité du label
Melle	PELLUET Annie	Groupe AFT-IFTIM
M.	PEYROUX Claude	Banque de France
Mme	POTIER Françoise	INRETS
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du CNIS
M.	ROBIN Yves	Ministère de l'équipement, SES
Mme	ROUQUETTE Céline	INSEE
M.	ROUSSEL Patrice	INSEE
M.	SALMAN Hassan	SNCF
M.	SIMIAND Jean-Charles	SNTF/COFIT
M.	TERRIER Christophe	Direction du Tourisme
M.	VASILLE Laurent	Direction du Tourisme

*Absents excusés*

M.	MULLER Eric	AUTF
Mme	MENABREA Michèle	FNAIM

**I - INTRODUCTION GENERALE (M. BERNADET, M. SIMIAND)**

M. BERNADET ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence et en précisant que l'ordre du jour est très chargé puisque dix enquêtes seront présentées.

M. SIMIAND félicite Maurice BERNADET qui vient d'être réélu président de l'observatoire du tourisme. Il signale que Bernadette WARET a quitté ses fonctions et qu'elle est remplacée à la direction du

tourisme par Christophe TERRIER où il est épaulé par Laurent VASSILLE. Il salue Mme POTIER, vice-présidente du conseil national du tourisme.

Il rappelle que les effectifs et les moyens de la statistique touristique sont disproportionnés au regard de l'importance de l'activité, il cite quelques chiffres : le compte provisoire de 1999 indique 770 milliards de francs de consommation touristique, dont 607 pour la consommation intérieure ; 774 millions de nuitées par les Français et 73 millions de touristes étrangers ; 85 milliards de francs d'excédent pour la balance des paiements. Le milieu est complexe et les statisticiens sont peu nombreux puisque tous sont présents aujourd'hui. Malgré la qualité de cette équipe, la disproportion des moyens est manifeste !

Certains professionnels s'interrogent sur les résultats du suivi des déplacements touristiques des Français (SDT), ce panel a dix ans et l'on observe des discordances avec les enquêtes sur les transports qui se peut-être dues à la lassitude des personnes interrogées.

Au sujet de l'enquête vacances de l'INSEE de septembre 1999 dont les résultats vont sortir bientôt, il rappelle la nécessité absolue de coordonner la communication de ces résultats avec ceux du SDT.

Enfin il salue les travaux sur l'emploi salarié conduits en régions, il insiste sur l'intérêt d'étudier aussi l'emploi non salarié et l'emploi saisonnier.

## **TOURISME**

### **II - SUIVI DES AVIS DONNES SUR LE PROGRAMME 2000**

### **III - EXAMEN DES AVANT-PROJETS DE PROGRAMME POUR 2001**

#### **1. Exposé synthétique (M. TERRIER)**

La statistique du tourisme repose sur "trois piliers" : l'enquête de fréquentation hôtelière et camping, le suivi des déplacements touristiques des français et l'enquête aux frontières. Ils sont complétés par les comptes du tourisme.

Les vœux de 1999 portent sur une bonne coordination au sujet de l'enquête vacances avec l'INSEE, sur l'emploi lié au tourisme, sur le dispositif statistique dans les régions, enfin sur le suivi permanent des déplacements à longue distance, en coordination avec le SES.

**L'enquête de fréquentation hôtelière et de camping** conjointe INSEE et direction du tourisme, réalisée par l'INSEE, donne une collaboration locale très intéressante. Ce qui est nouveau a été présenté par le pôle national de Montpellier : changement d'échantillon, de questionnaire, meilleur partenariat avec les acteurs du tourisme et aussi des analyses sur la fréquentation touristique jour par jour. Cette opération tourne bien.

**Sur le suivi des déplacements touristiques des Français (SDT)**, le panel a été doublé l'an dernier, passant de 10 000 personnes enquêtées par mois à 20 000 personnes. On constate une baisse des voyages qui peut venir soit d'une dérive du panel, soit d'un transfert vers des déplacements dans la journée ; en effet seuls les déplacements avec une nuit hors du domicile sont comptés en tourisme. Ces deux possibilités vont être étudiées.

La dernière **enquête aux frontières** date de 1996 avec une petite réactualisation en 1997. Tous les modes de transport sont concernés : train, avion, route, bateau. On prévoit une grosse enquête cette année, qui servira de base à un dispositif plus continu. On interrogeait 1/2000 personnes sortant de France, on essaie de ramener ce taux à 1/1000. Les comptages ont commencé en avril pour avoir des données de cadrage, et aussi pour tester le questionnaire. L'enquête débutera en septembre 2000 et durera un an. Les résultats sont prévus pour 2002. Cette opération débute bien.

Une nouvelle série de questions sur les dépenses et moyens de paiement des touristes étrangers est introduite dans le questionnaire à la demande de la Banque de France. En effet la mise en circulation de la monnaie fiduciaire en euro va bouleverser les conditions de recensement des flux de voyage dans la balance des paiements. Or ces données du poste " voyages " sont essentielles pour mesurer l'impact économique du tourisme. De plus, le comportement des touristes peut changer avec l'euro, d'où la nécessité d'avoir une série qui commence avant 2002 et qui se poursuit en continu.

L'ONU vient d'adopter des concepts harmonisés pour l'ensemble du monde sur les **comptes du tourisme**. Laurent VASSILLE préside le groupe de travail international de l'OMT sur le sujet. La France est très sollicitée dans ce domaine de l'international, ce qui nécessiterait là aussi un renforcement des moyens.

Dans les vœux de 1999, une coordination au sujet de **l'enquête vacances** était souhaitée puisque certains résultats étaient discordants.

Mme ROUQUETTE précise l'avancement à l'INSEE. Jusqu'en 1994, l'enquête était réalisée deux fois par an, en mai et en octobre. Pour des raisons de budget et d'arbitrage, l'INSEE a souhaité espacer l'interrogation sur les vacances. L'enquête aura lieu désormais tous les cinq ans environ. Elle a ainsi été réalisée en octobre 1999 avec quelques changements méthodologiques par rapport aux précédentes : on observe les départs sur l'année écoulée, et pour les personnes qui ne sont pas parties on demande les raisons de l'absence de vacances. Un effort a été fait pour respecter les définitions internationales du tourisme : on s'intéresse aux longs séjours de quatre nuitées ou plus (au lieu de quatre journées dans les précédentes enquêtes). Le champ n'est pas exactement le même que celui du panel du tourisme puisque tous les résidents sont couverts (et non les seules personnes de nationalité française) ainsi que l'ensemble de la population (et non seulement les 15 ans et plus). En revanche on ne s'intéresse qu'aux déplacements de vacances.

Des réunions de concertation entre l'INSEE et la DT ont eu lieu depuis mars pour voir la cohérence des résultats sur le champ commun et analyser les raisons des écarts qui pourraient apparaître.

A l'heure actuelle, les fichiers ne sont pas complètement apurés. Les premiers résultats seraient publiés à la fin du premier semestre 2000. Sur les longs séjours les résultats provisoires montrent que les départs en vacances restent stables par rapport à 1994, ce qui semble contradictoire avec les résultats du panel SDT.

M. TERRIER poursuit au sujet de **l'emploi dans le tourisme**, les statisticiens régionaux de l'INSEE ont fait des investissements, le souhait d'approfondir l'emploi non marchand a été noté, ce champ est très riche mais délicat à cerner. Un groupe de travail piloté par le CRIES Ile de France est mis en place, il a pour mission de clarifier l'existant. Ensuite le groupe définira s'il faut faire des investigations supplémentaires.

M. BERNADET précise que, pour la Bourgogne, une enquête sur la restauration classique a été mise au point, elle a été soumise au CNIS et a obtenu un label régional. Par ailleurs, le comité régional de Bourgogne a pris contact avec le groupement des cartes bancaires et a découvert que ce denier pouvait fournir avec effet rétroactif, les paiements par cartes par nature d'établissement selon des niveaux géographiques variés depuis la commune jusqu'à la région.

Sur les offres d'hébergement marchand autre que les hôtels et les campings M. TERRIER parle des efforts entrepris. Des enquêtes sur le sujet sont faites en Auvergne à la demande des thermalistes. Dans le cadre des négociations du contrat de plan des budgets importants ont été débloqués pour l'observation du tourisme, des crédits sont donc disponibles. Il faut faire des efforts de coordination car si le système statistique ne répond pas à la demande, des enquêtes peuvent être lancées sans la rigueur nécessaire et sans cohérence, ce qui ôte toute possibilité d'analyse comparative.

Dernier point, il existe un excellent service documentaire à direction du tourisme et un bulletin est rédigé chaque semaine et envoyé sur internet à ceux qui le souhaitent. Mme AMIEL signale qu'une annonce à ce sujet peut être faite sur le site du CNIS.

M. SIMIAND remercie M. TERRIER et Mme ROUQUETTE, et note que les discordances de résultats sont étudiées avant publication plutôt qu'après, ce qui est très satisfaisant. Il lance le débat sur le tourisme qui sera suivi par l'avis du CNIS.

## 2. Débat

M. MALETRAS souligne l'esprit de collaboration observé lors de l'enquête de fréquentation hôtelière et de camping entre les professionnels et l'INSEE. Il constate que le secteur du tourisme est constitué de petites entreprises, 97 % d'entre elles ont moins de 10 salariés, dans ces conditions il est difficile d'obtenir des taux de réponse satisfaisants. Il faudrait résoudre cet obstacle technique.



M. BERNADET confirme la remarque de M. MALETRAS. L'observatoire national du tourisme a organisé un séminaire sur l'enquête de fréquentation au cours duquel on a noté que la bonne coopération existante a des effets sur le taux de réponse à l'enquête.

M. ROUSSEL apprécie l'ambiance rapportée par M. BERNADET et M. MALETRAS, mais il faut aller plus loin. Il pense, en particulier, aux travaux entrepris l'an dernier sur la fréquentation touristique, le tableau de bord existe, il faut poursuivre cette expérience et la prolonger.

Mme POTIER s'interroge sur la limite de quatre nuitées dans l'enquête vacances, alors que le court séjour se développe.

Mme ROUQUETTE répond que cette limite est imposée par les difficultés de mémoire des personnes interrogées. Elles ont, en effet, du mal à répondre précisément pour les vacances d'été qui viennent de s'achever. Il est difficile d'aller plus loin dans une enquête annuelle, le panel SDT mensuel est mieux adapté.

M. SIMIAND revient sur le court séjour dont a parlé Mme POTIER, ce phénomène se développe et l'effet 35 heures est indéniable : c'est ainsi que des Lyonnais partent skier dès le jeudi soir !

Mme POTIER rapporte que Mme AUBRY a annoncé que 47 % des personnes concernées par la réduction du temps de travail préfèrent une réduction hebdomadaire en début ou en fin de semaine.

#### **IV - PROJET D'AVIS DE LA FORMATION**

Les participants discutent du projet d'avis qui sera soumis à l'Assemblée plénière du CNIS.

### **TRANSPORTS**

#### **II - SUIVI DES AVIS DONNES SUR LE PROGRAMME 2000 (Mme LAGUZET)**

Le premier avis concerne l'observation multimodale du transport de marchandises franchissant les barrières montagneuses. L'enquête s'est déroulée en 1999 ; elle a été aménagée suite à l'accident majeur de l'incendie du tunnel du Mont-Blanc. Les premiers résultats ont été présentés le 20 avril à l'ensemble des partenaires de l'opération.

Le deuxième vœu se rapporte au dispositif statistique européen en matière de transport de marchandises. A l'occasion de la présidence française, trois objectifs avaient été retenus : pour ce qui est de faire adopter le règlement sur les transports aériens, les choses peuvent avancer mais l'espoir d'aboutir est faible, dans la mesure où c'est le différent entre l'Espagne et le Royaume Uni sur l'aéroport de Gibraltar qui bloque la situation ; il est envisageable, par contre, de faire avancer le nouveau règlement sur les transports par rails marchandises et voyageurs ; enfin la commission ne nous a pas suivi sur l'enrichissement du règlement structurel général sur les transports et il a fallu renoncer à faire avancer ce dossier.

Le vœu suivant concerne la mise en place d'indices de prix des services de transport de marchandises et d'auxiliaires de transport. La non affectation par l'INSEE de l'attaché qui aurait dû prendre en charge ce travail n'a pas permis de le démarrer sur une grande échelle. Cependant, la libéralisation en janvier 2000 des transports fluviaux a conduit à décider de commencer des travaux sur ce secteur.

Le quatrième avis porte sur les moyens modernes de diffusion. Le SES a mis sur le site du ministère le contenu du bulletin trimestriel de statistiques sur les transports avec une mise à jour mensuelle. La banque de données SITRAM a été ouverte en interne aux services régionaux de l'équipement par des méthodes type internet. Un CD-ROM de type mémento des statistiques des transports séries longues est en cours de réalisation. M. ROBIN ajoute que des études et des documents de synthèses sont

maintenant disponibles sur le site internet ainsi que les rapports à la commission des comptes des transports de la nation.

Sur le suivi de la durée du travail et des rémunérations dans le transport routier de marchandises s'appuyant sur le dépouillement statistique des disques de chronotachygraphes, les projets ont été testés et bien acceptés par les partenaires, l'enquête a été présentée au comité du label et a obtenu le label d'intérêt général.

Sur le vœu transport, tourisme relatif au suivi des transports à longue distance en utilisant les résultats du panel SDT: un numéro SES Infos Rapides de six pages va sortir sur le suivi permanent léger des déplacements à longue distance. C'est une exploitation du panel SDT dans une optique transport pour 1997 et 1998. Seuls les voyages comprenant au moins une nuitée sont couverts par le panel. Or le suivi des voyages d'une journée est essentiel, car ce type de voyage sans nuitée, ou excursion au sens tourisme, se développe. Cela peut expliquer le divorce apparent entre les résultats du panel et les statistiques de transport de voyageurs, très dynamiques. Il faudra mettre en place un complément d'enquête sur les "excursions".

M. ROBIN pose une question sur un vœu dans les avis généraux : qu'est-il advenu de la recommandation du conseil au sujet de la réflexion sur les modalités de mise en œuvre du secret statistique au regard du besoin d'informations localisées sur les entreprises ?

M. PUIG explique qu'une réunion a été organisée avec des représentants d'EUROSTAT pour présenter notre position, expliquer notre système et montrer comment fonctionnait la mise à disposition de l'information individuelle. Au sein du comité du secret les parties prenantes vont bien au delà du monde des statisticiens, avec des représentants du monde économique notamment. Il n'est pas envisagé de court-circuiter ce dispositif pour les transmissions de données d'enquêtes françaises.

M. PEYROUX : dans le suivi permanent des déplacements à longue distance, les déplacements hors de France sont-ils inclus ?

M. HOUEE rappelle qu'il y a eu une réflexion avancée en matière d'intégration du questionnement transport et de celui du tourisme. Cette réflexion n'a pu déboucher mais l'acquis demeure. D'autre part on a progressé dans le cadre européen sur la mobilité à longue distance, la façon de faire du point de vue transport a été testée. Il est donc possible à terme d'intégrer les déplacements transport ou tourisme à longue distance.

Mme LAGUZET considère que le projet d'un questionnaire commun transport, tourisme n'a pas abouti pour des raisons budgétaires, mais aussi parce que le questionnaire était très complexe. Il faut tenir compte de la lassitude des enquêtés. Pour les deux ans qui viennent, on a donc choisi de compléter l'outil existant, en ce qui concerne la lacune sur les excursions, et de poursuivre les travaux méthodologiques.

En 2002, pour un SDT complet, il faudra s'interroger sur ce que l'on fait à la lumière des expériences acquises. Il va se faire une expérience sous l'égide de la commission européenne qui s'appelle "mobilité 2000", les détails techniques ne sont pas encore arrêtés. Pour 2001, le raisonnable est de s'en tenir à ce complément voyage sans nuitée au panel SDT.

M. VASSILLE partage tout à fait cette position.

M. SIMIAND regrette que l'avancement du dispositif européen ne soit pas aussi rapide que souhaité.

### **III - EXAMEN DES AVANT-PROJETS DE PROGRAMME POUR 2001**

#### **1. Exposé synthétique (Mme LAGUZET)**

Mme LAGUZET propose de faire une présentation générale en s'appuyant sur le programme de travail, puis d'étudier plus précisément les enquêtes présentées pour avis d'opportunité.

En dehors de la réalisation des opérations courantes, avec pour certaines des améliorations et ajustements ponctuels, le programme statistique de l'année 2001 est marqué par la réalisation d'enquêtes importantes faites à intervalles réguliers inscrites au programme à moyen terme 1999-2003.

Parallèlement, la mise en place d'opérations nouvelles, destinées à être régulières, se poursuit en fonction des moyens disponibles et de la façon dont sont résolues les difficultés techniques rencontrées dans la phase de préparation de ces opérations. Certaines de ces opérations ont trouvé ou vont trouver un début de réalisation, en particulier les indices de prix.

Mais figurent également des opérations nouvelles qui n'étaient pas prévues au programme à moyen terme : elles correspondent à des sujets dont l'importance est telle qu'il a fallu monter des opérations ponctuelles, d'autres enfin sont des opérations rénovées. Toutes ont fait l'objet d'une fiche de présentation soit pour avis d'opportunité soit pour information de la formation. Ceci concerne en particulier les questions tournant autour de la sécurité ou de la connaissance des déplacements de voyageurs.

**S'agissant des opérations courantes**, les objectifs sont une meilleure adéquation des informations fournies aux utilisateurs et l'allègement de la charge statistique sur les entreprises.

Pour l'enquête annuelle d'entreprise, la stratégie " petites entreprises " se met en place, c'est-à-dire que les entreprises de moins de six salariés n'ont pas reçu de questionnaire. Les données sont reprises des documents comptables annexés aux déclarations fiscales au titre des bénéficiaires industriels et commerciaux. Cela allège aussi la charge du SES et lui permet de mieux traiter les grosses entreprises et de consacrer des moyens à satisfaire mieux les utilisateurs, en particulier sur la manutention portuaire, les transports maritimes et les remontés mécaniques, sujet sur lequel l'appui du président tourisme de la formation permettra d'approfondir les choses l'année prochaine.

Pour l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules de transport routier de marchandises (TRM), les travaux méthodologiques réalisés en 1999-2000, en vue d'alléger la charge statistique tout en améliorant la qualité des informations, seront poursuivis par des expérimentations d'échanges de données sur support informatique. Ces travaux avanceront en 2000 et 2001.

**Sur le programme à moyen terme**, deux grandes opérations pluriannuelles seront réalisées en 2001.

La première est l'enquête dite "chargeur" ou enquête nationale auprès des chargeurs et des opérateurs de la chaîne de transport sur les déterminants logistiques et les caractéristiques physiques et organisationnelles des envois nationaux et internationaux de marchandises, qui complète, dans une optique plurimodale, les informations régulières sur les transports de marchandises disponibles mode par mode et actualise l'enquête du même type réalisée en 1988 par l'INRETS.

La deuxième opération prévue est l'enquête relative à l'utilisation des véhicules utilitaires légers (VUL), réalisée désormais tous les cinq ans, pour compléter à un rythme régulier les données issues de l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules de transport routier de marchandises (TRM), qui ne concerne que les véhicules de plus de 3 tonnes de charge utile.

**Les opérations nouvelles** répondent à la nécessité de produire des informations mieux adaptées à des besoins qui deviennent aigus, en matière de sécurité et de connaissance locale des déplacements de voyageurs.

S'agissant des accidents de la route, une enquête est programmée pour 2001, par la direction de la sécurité et de la circulation routières (DSCR), sur la mobilité, les risques, les attitudes et les comportements de conduite routière, dont les résultats devraient permettre d'améliorer la prévention des accidents grâce à une meilleure connaissance des faits accidentels.

Au chapitre de la meilleure connaissance locale des déplacements des personnes, et de leur motivation, deux fiches visent à valider des méthodes-cadres pour des enquêtes locales. Il s'agit des enquêtes " origine - destination " et du " baromètre de satisfaction des usagers de la route ". A cette occasion, dans le même souci de coordination locale, pour permettre des comparaisons entre régions et pour assurer une synthèse au niveau national, on peut signaler l'existence de comptages routiers non seulement sur les autoroutes et les routes nationales mais aussi des comptages sur des routes départementales, qui ne font pas l'objet d'un rassemblement : il faudrait faire remonter cette information locale au niveau national.

En matière de déplacement urbain, deux fiches du CERTU sont présentées : une enquête sur le stationnement urbain et une autre sur les déplacements urbains en province, sur les pratiques et opinions.

Dans un autre domaine, une enquête sur l'état du parc en 2000 et l'utilisation en 1999 des bateaux de plaisance et véhicules nautiques à moteur est présentée pour information. Ne faut-il pas faire une opération semblable sur les voitures particulières ?

Enfin, figure une enquête sur l'innovation dans les transports, à la suite d'une demande européenne. Elle est la troisième enquête de ce type dans l'industrie, elle a été étendue aux services et aux transports en 1996. En 2001, elle pourrait être prise en charge par le SES.

## **2. Examen des projets d'enquêtes pour avis d'opportunité ou pour information**

### **Enquête sur l'innovation dans les transports**

Mme LAGUZET demande à M. ROUSSEL s'il souhaite ajouter des précisions à ce qui figure sur la fiche de présentation ou ce qu'elle a dit précédemment.

M. ROUSSEL précise que les questions sur les spécificités de l'innovation et l'élargissement à d'autres aspects que ceux purement technologiques ne concerneront pas l'industrie mais les services et commerces, et le cas échéant les transports. Un groupe de pilotage se met en place, le SES y est invité. Il donne des précisions techniques et annonce que l'enquête est prévue fin 2001 ou 2002.

M. BERNADET insiste pour que d'autres aspects que ceux purement technologiques soient pris en compte dans les transports sinon l'intérêt de l'enquête serait faible.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête (cf. avis d'opportunité joint page 19).

### **Enquête nationale auprès des chargeurs et des opérateurs de la chaîne de transport sur les déterminants logistiques et les caractéristiques physiques et organisationnelles des envois nationaux et internationaux de marchandises (enquête " chargeurs " 2000)**

M. HOUEE présente cette opération, il met l'accent sur les deux aspects les plus importants. Le premier objectif est de connaître l'intermodalité et l'organisation des chaînes de transport de marchandises de bout en bout, c'est à dire l'enchaînement des modes de transports successifs depuis le chargeur jusqu'à son destinataire. Le second objectif est de comprendre les liens entre les choix de transport et l'activité productrice ou de commerce.

La reprise de l'enquête après douze ans est nécessaire. Il faudra suivre aussi le transport international de marchandises puisque les échanges se sont internationalisés. Deux expériences pilotes permettent de voir que la méthodologie peut être étendue à l'international.

C'est une enquête assez lourde et il est prévu de faire un retour aux enquêtés.

M. BERNADET souhaite que les résultats de cette opération soient communiqués plus rapidement que ceux de l'enquête de 1988.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête (cf. avis d'opportunité joint page 20).

### **Enquête sur l'état du parc en 2000 et l'utilisation en 1999 des bateaux de plaisance et véhicules nautiques à moteur**

Présentée pour information.

### **Fichier des accidents de remontées mécaniques**

Présenté pour information.

### **Enquête sur l'utilisation en 2000 des véhicules utilitaires légers (VUL 2000)**

M. DECURE rappelle que cette enquête est un complément à l'enquête véhicules lourds TRM et que le secteur des véhicules utilitaires légers est important. Il y a cinq ans, les véhicules utilitaires légers étaient 5 millions pour 76 milliards de véhicules-kilomètres réalisés contre 425 000 véhicules lourds et 19 milliards de véhicules-kilomètres. Cette enquête est semblable aux précédentes. En réponse à une question de M. TERRIER, il précise que le champ est celui des véhicules à moteur de moins de 3 tonnes de charge utile. Les camping-cars automoteurs sont pris en compte.

M. DANZANVILLIERS signale la distorsion entre ce seuil de 3 tonnes de charge utile et celui de 3,5 tonnes de poids total autorisé en charge pour les poids lourds en circulation routière (seuil du permis poids lourd).

Mme LAGUZET assure qu'il y aura à terme une harmonisation avec cette réglementation, mais que pour le moment l'important est que l'on assure bien la couverture complète du champ VUL et poids lourds.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête (cf. avis d'opportunité joint page 21).

### **Enquête déplacements " origine - destination "**

M. ROBIN explique que depuis longtemps des enquêtes de ce type sont effectuées régulièrement auprès de conducteurs de véhicules. Il leur est demandé de préciser l'origine, la destination et le motif du déplacement. Ce sont des enquêtes locales. Les demandeurs sont les services de l'état mais également les collectivités locales. Il paraît souhaitable d'harmoniser ces enquêtes en ce qui concerne l'organisation - et en particulier le contexte législatif et réglementaire dans lequel elles sont réalisées - la méthodologie et la diffusion des résultats.

D'où la suggestion d'obtenir un avis d'opportunité d'ensemble pour les enquêtes de ce type ce qui permettrait de simplifier la procédure pour chaque enquête.

M. de JOUVENCEL remarque que la fiche présente beaucoup d'incertitudes sur les aspects méthodologiques : mode de collecte, échantillonnage, diffusion des résultats. Il lui semble que ce cadre est très général et que des précisions doivent être apportées.

Mme GASCON rappelle que le CERTU travaille à un guide méthodologique. La méthodologie sera définie et des propositions seront faites pour la présentation de résultats standards et la constitution d'une base de données. Par contre il reste en suspens la question de la collecte puisque les services de police ne veulent plus intervenir comme auparavant.

M. DANZANVILLIERS précise qu'au SETRA un document de méthode est en préparation pour harmoniser les approches. Au sujet de l'intervention de la gendarmerie, la DSCR réfléchit à un article de loi qui permettrait au personnel de l'équipement d'intercepter les usagers de la route en liaison avec les forces de l'ordre.

M. BERNADET souhaite, comme le SES, qu'un avis favorable soit donné à cet ensemble d'enquêtes ce qui ne dispensera pas de demander un avis de conformité pour chaque enquête particulière. Il faudra apporter des précisions sur la méthodologie.

M. ROBIN reconnaît que la fiche de présentation peut être complétée. Son objectif est d'avoir un avis d'opportunité pour passer ensuite enquête par enquête à un avis de conformité, il souhaite alléger la procédure pour raccourcir les délais de mise en place.

M. PUIG considère qu'il peut y avoir un avis d'opportunité pour une famille d'enquêtes. Par contre, pour l'avis de conformité il faut un avis pour chaque enquête.

M. BERNADET note qu'il y a un accord sur le fond. Il souhaite que la fiche de présentation soit revue, le SES la complétant en liaison avec le service statistique du tourisme, également concerné par la question des modalités d'intervention des forces de l'ordre.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour ce projet dans son ensemble ; étant entendu que des précisions devront être apportées sur plusieurs aspects méthodologiques. Chaque opération

nationale ou locale fera l'objet d'un passage spécifique au comité du label (cf. avis d'opportunité joint page 22).

### **Enquête “ baromètre de satisfaction des usagers de la route ”**

Présentée pour information.

### **Enquête sur la mobilité, les risques, les attitudes et les comportements de conduite routière**

M. CHAPELON explique les motivations et renvoie à la fiche très complète.

Après des années où les mesures réglementaires sur la ceinture de sécurité, la vitesse et l'alcool ont porté leurs effets, le nombre des tués reste stable autour de 8 000 à 8 500. Les politiques cherchent à mieux connaître le comportement des conducteurs. L'enquête fournira des données statistiques sur le risque d'accident routier des ménages qui résident en France. Ces informations compléteront celles obtenues par d'autres sources : bulletin d'analyse effectué après chaque accident corporel, données sur le trafic, panels SOFRES.

M. de JOUVENCEL demande ce qui est prévu comme diffusion publique de résultats.

M. CHAPELON répond que l'observatoire de sécurité routière diffuse des données annuelles largement reprises par la documentation française. Par ailleurs, trois laboratoires de l'INRETS seront associés à l'enquête, ainsi que des universitaires. Ils utiliseront les résultats pour des travaux scientifiques, qu'ils diffuseront.

M. CHAPELON répond à M. BABE que cette enquête est destinée aux ménages.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête (cf. avis d'opportunité joint page 23).

### **Enquête sur le stationnement public**

Mme GASCON explique que cette enquête qui a été effectuée en 1985 et 1995, sera réalisée à l'avenir tous les cinq ans à la demande des villes et des services de l'état. Le questionnaire sera sensiblement le même que pour les opérations précédentes à quelques améliorations près. L'enquête est menée dans les villes de province de plus de 20 000 habitants exclusivement.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête (cf. avis d'opportunité joint page 24).

### **Enquête sur les pratiques et opinions des citoyens, des élus et des techniciens des collectivités locales et du ministère de l'équipement en matière de déplacements urbains de province**

Présentée pour information.

## **IV - PROJET D'AVIS DE LA FORMATION**

Les participants discutent du projet d'avis qui sera soumis à l'Assemblée plénière du CNIS.

---

**Adoption du compte rendu**

Rédactrice : Françoise CAVALIER

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat du CNIS avant le 29 septembre 2000. Ces modifications seront prises en compte dans le rapport annuel d'activité 2000.

---

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN SÉANCE

---

**DOCUMENTS PRÉPARATOIRES**

- Extrait du rapport du CNIS n° 54 : Avis sur les programmes statistiques 2000
- Avant-projets de programmes statistiques 2001, tourisme
- Avant-projets de programmes statistiques 2001, transport



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

---

Enquête sur l'innovation dans les transports

Enquête nationale auprès des chargeurs et des opérateurs de la chaîne de transport sur les déterminants logistiques et les caractéristiques physiques et organisationnelles des envois nationaux et internationaux de marchandises (enquête " chargeurs " 2000)

Enquête sur l'utilisation en 2000 des véhicules utilitaires légers (VUL 2000)

Enquêtes déplacements " origine - destination "

Enquête sur la mobilité, les risques, les attitudes et les comportements de conduite routière

Enquête sur le stationnement public



Paris, le 8 septembre 2000 N° 509/D130

## AVIS D'OPPORTUNITE

### Enquête sur l'innovation dans les transports

---

*Programme* : 2001

*Emetteurs* :

Ministère de l'équipement du transport et du logement, service économique et statistique (SES)

Ministère de l'économie des finances et de l'industrie, service des statistiques industrielles (SESSI)

Au cours de sa réunion du 21 avril 2000, la formation Transports, tourisme a examiné le projet d'enquête cité en référence.

Cette enquête permettra d'observer l'innovation technologique dans le secteur des transports. Elle répond à une demande communautaire.

Elle a été réalisée dans l'industrie en 1990 et 1993. En 1997, elle a été renouvelée dans l'industrie et étendue aux services. Pour cette deuxième enquête dans les transports, les questions devront être mieux adaptées aux spécificités de l'innovation dans ce secteur et être élargies à d'autres aspects que ceux purement technologiques.

L'enquête concernera un échantillon de 1 000 entreprises des transports de 10 salariés et plus. La collecte sera réalisée au quatrième trimestre 2001 et sera assurée par le SES ou le SESSI. Le temps de réponse au questionnaire, de nature qualitative, ne devrait pas dépasser une heure.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

Paris, le 8 septembre 2000 N° 510/D130

## AVIS D'OPPORTUNITE

### **Enquête nationale auprès des chargeurs et des opérateurs de la chaîne de transport sur les déterminants logistiques et les caractéristiques physiques et organisationnelles des envois nationaux et internationaux de marchandises (enquête "chargeurs" 2000)**

---

*Programme* : 2001

*Emetteur* : Ministère de l'équipement du transport et du logement, service économique et statistique (SES)

Au cours de sa réunion du 21 avril 2000, la formation Transports, tourisme a examiné le projet d'enquête cité en référence.

Cette enquête a pour objectif premier d'assurer une connaissance des chaînes de transport de marchandises de bout en bout en termes d'enchaînement des modes de transport et de localisation des plates-formes intermodales selon la nature des envois.

Elle doit permettre également de comprendre quels sont les déterminants logistiques des caractéristiques des envois, selon notamment la nature de l'activité principale et la classe d'effectif des établissements chargeurs, y compris dans une perspective de modélisation.

L'enquête doit permettre d'actualiser les connaissances apportées par la première enquête de ce type, effectuée en 1988, en couvrant également les maillons des chaînes de transport qui se situent au-delà des frontières nationales.

Elle fera l'objet d'une étroite collaboration avec l'institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS) et prendra appui sur les opérations pilotes récentes.

L'enquête se déroulera au début de l'année 2001. La durée de l'entretien avec le responsable logistique de l'établissement ne devrait pas dépasser deux heures, les entretiens téléphoniques auprès des opérateurs de la chaîne de transport ne devraient pas excéder vingt minutes.

Il est prévu une publication de résultats généraux et des publications spécialisées. Un retour d'information aux établissements enquêtés est envisagée.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

Paris, le 8 septembre 2000 N° 511/D130

## AVIS D'OPPORTUNITE

### Enquête sur l'utilisation en 2000 des véhicules utilitaires légers (VUL 2000)

---

*Programme* : 2001

*Emetteur* : Ministère de l'équipement du transport et du logement, service économique et statistique (SES)

Au cours de sa réunion du 21 avril 2000, la formation Transports, tourisme a examiné le projet d'enquête cité en référence.

L'objectif de cette enquête est de connaître le parc de véhicules utilitaires légers, le trafic réalisé, les consommations de carburant, selon les principales caractéristiques des véhicules et l'activité des utilisateurs.

Cette opération est complémentaire à l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules de transport routier de marchandises (TRM) relatives aux véhicules lourds. Il y a cinq ans, les véhicules utilitaires légers étaient 5 millions pour 76 milliards de véhicules-kilomètres contre 425 000 véhicules lourds et 19 milliards de véhicules-kilomètres.

L'enquête a lieu tous les cinq ans. Celle de 2001, la cinquième de ce type, portera sur l'année 2000.

Le questionnaire sera envoyé par voie postale en février 2001 ; l'échantillon sera de 20 000 véhicules ; le temps de réponse varie de dix à trente minutes selon l'utilisateur et l'usage qu'il fait du véhicule.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

Paris, le 8 septembre 2000 N° 512/D130

## AVIS D'OPPORTUNITE

### Enquêtes déplacements "origine - destination"

---

*Programme* : 2001

*Emetteur* :

Direction des routes (DR), Service d'études techniques des routes et autoroutes (SETRA), Directions régionales de l'équipement (DRE), Directions départementales de l'équipement (DDE), Conseils régionaux, Conseils généraux, Agglomérations.

Au cours de sa réunion du 21 avril 2000, la formation Transports, tourisme a examiné le projet d'enquête cité en référence.

Des enquêtes de ce type sont effectuées régulièrement auprès de conducteurs de véhicules. Il leur est demandé de préciser l'origine, la destination et le motif du déplacement. Il s'agit d'enquêtes locales dont le but est de fournir les informations nécessaires pour procéder à des évaluations économiques des investissements routiers. Les demandeurs de ces enquêtes sont les services de l'État mais également des collectivités locales.

Afin d'harmoniser ces enquêtes sur le plan de l'organisation, du contexte législatif et réglementaire, de la méthodologie et de la diffusion des résultats, il convient de définir une famille d'enquêtes respectant des principes communs s'imposant à chaque opération particulière.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour ce projet dans son ensemble, étant entendu que des précisions devront être apportées sur plusieurs aspects méthodologiques, en particulier le mode de collecte, l'échantillonnage, la diffusion des résultats.

Chaque opération locale fera l'objet d'un passage spécifique au comité du label.

Paris, le 8 septembre 2000 N° 513/D130

## AVIS D'OPPORTUNITE

### Enquête sur la mobilité, les risques, les attitudes et les comportements de conduite routière

---

*Programme* : 2001

*Emetteur* :

Direction de la sécurité et de la circulation routières (DSCR)

Au cours de sa réunion du 21 avril 2000, la formation Transports, tourisme a examiné le projet d'enquête cité en référence.

Les objectifs de cette enquête sont de fournir des données statistiques sur le risque d'accident routier des ménages qui résident en France et de connaître les attitudes et comportements des conducteurs face au risque routier.

Les informations recueillies compléteront celles obtenues par d'autres sources : bulletin d'analyse effectué après chaque accident corporel, données sur le trafic, panel SOFRES.

L'enquête concernera un échantillon de 20 000 ménages motorisés, pour lesquels on relèvera des informations sur tous les conducteurs du ménage et tous les véhicules à disposition du ménage. Elle sera conduite en deux temps, à un an d'intervalle, sur le même échantillon. Une enquête pilote permettra d'évaluer le temps de réponse à l'enquête.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

Paris, le 8 septembre 2000 N° 514/D130

**AVIS D'OPPORTUNITE**  
**Enquête sur le stationnement public**

---

*Programme* : 2001  
*Emetteur* : CERTU

Au cours de sa réunion du 21 avril 2000, la formation Transports, tourisme a examiné le projet d'enquête cité en référence.

L'objectif de cette enquête est de mieux cerner les politiques de stationnement menées par les villes de province de plus de 20 000 habitants.

Cette enquête a été effectuée en 1985 et 1995 ; à l'avenir, il est prévu de la réaliser tous les cinq ans à la demande des villes et des services de l'État.

Le questionnaire sera sensiblement le même que pour les opérations précédentes, à quelques améliorations près. L'enquête concernera toutes les villes de 20 000 habitants et plus. Le questionnaire sera envoyé au printemps 2001 ; le temps de réponse est évalué à trois heures dans les grandes agglomérations et à moins de deux heures dans la plupart des villes.

Les résultats seront présentés dans les publications du CERTU, les données relatives aux recettes ou à la verbalisation ne seront pas communiquées ville par ville.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.